

## **Vision et engagement de la FAFCE contre la pornographie : entretien pour l'association PURIdiCUORE**

*18 février 2021*

### **Tebaldo Vinciguerra : quelles sont vos principales activités et vos interlocuteurs habituels ?**

Notre fédération travaille sur un double niveau européen: l'Union européenne à Bruxelles et le Conseil de l'Europe à Strasbourg. Notre travail consiste à porter la voix de nos associations membres à ces deux niveaux et à les informer de l'actualité européenne sur les questions familiales. Les activités de la FAFCE se résument donc en un travail de représentation et de promotion de la famille auprès des institutions européennes. De manière concrète, cela suppose de suivre le processus législatif européen et de contribuer à ce processus par l'expérience concrète des familles. Enfin, la FAFCE travaille également à favoriser la création d'associations familiales partout en Europe.

Les sujets de la FAFCE renvoient à tout ce qui touche à la famille: justice fiscale, équilibre entre vie familiale et professionnelle, accès au logement, enjeux démographiques, éducation des enfants, égalité d'opportunités des hommes et des femmes, pornographie, protection de la vie, écologie intégrale, soin aux personnes âgées, abus sexuels sur les enfants, etc. Néanmoins, le cœur de notre travail est avant tout de rappeler le rôle premier de la famille et du besoin logique de mettre en place des politiques familiales, et ce en coordination avec les associations familiales.

### **TV : En décembre dernier, vous avez contribué à une consultation publique de la Commission européenne sur la question des enfants sexuellement abusés et des contenus dangereux et illégaux en ligne (lien vers le texte en anglais). Pouvez-vous résumer le contenu de votre texte, en soulignant notamment ce qui concerne la pornographie ?**

La FAFCE a attiré l'attention de la Commission européenne sur 5 points d'action concrets pour lutter contre les abus sexuels sur les enfants :

1. La lutte contre la production et la diffusion de matériel pédopornographique commence par l'application de la législation européenne déjà existante, par des moyens accrus alloués à la détection et la suppression de ces contenus, et les procédures judiciaires qui en suivent;
2. L'hypersexualisation des enfants dans tous les médias encourage les actes pédophiles: celle-ci doit être reconnue et interdite légalement;
3. La production de contenu sexuel ("sexting") par les enfants eux-mêmes accentue leur vulnérabilité face aux abus sexuels et doit être évitée par des lois de protection et un travail de prévention chez les enfants et les parents, avec l'aide des associations familiales ;
4. L'accès des enfants à la pornographie en ligne est une forme de violence sexuelle et constitue un problème grave de santé publique : cet accès des mineurs est illégal et la vérification de l'âge doit être strictement appliquée;
5. Les parents doivent être soutenus, informés et reconnus dans leur rôle et leur responsabilité d'éduquer et de protéger leurs enfants.

### **TV : En quoi consiste ce mécanisme européen particulier et qu'en attendez-vous ?**

En ce moment l'UE doit répondre urgemment à un problème posé par la directive ePrivacy, effective depuis décembre 2020, qui oblige les fournisseurs de services de communications à respecter la confidentialité des communications de leurs usagers. Cette directive a pour effet involontaire de rendre "illégal" l'utilisation d'outils de détection automatique pour identifier des contenus ou sollicitations pédopornographiques !

Pour répondre à ce vide juridique, la Commission européenne a proposé en septembre 2020 une dérogation temporaire à cette directive, afin que les fournisseurs puissent continuer à détecter, signaler et supprimer les contenus pédopornographiques en ligne.

Mais la Commission veut aller plus loin : elle prévoit pour juillet 2021 une nouvelle législation relative à la lutte contre les abus sexuels sur enfant, qui remplacera une [directive de 2011](#) peu appliquée par les pays européens. La Commission souhaite par cette nouvelle législation enfin réussir à appliquer les exigences déjà inscrites dans la directive de 2011, et passer d'une base volontaire à une obligation légale pour les fournisseurs de services en ligne de détecter, signaler aux autorités publiques et supprimer les contenus pédopornographiques.

**TV : Accès des mineurs à la pornographie en ligne, sexting et sursexualisation des enfants dans les médias : en quelle année la FAFCE a-t-elle commencé à travailler sur ces questions ?**

La FAFCE travaille sur les questions de pornographie depuis au moins [2016](#), à l'occasion de la préparation de la [directive européenne sur les services de médias audiovisuels](#). Notre fédération avait tout particulièrement insisté sur le besoin de [protéger les enfants](#) des abus sexuels et de l'accès à la pornographie. Nous avons également travaillé sur les questions [d'addiction à la pornographie et de son atteinte à la dignité des femmes](#). Depuis, nous avons aussi abordé les questions d'hypersexualisation des enfants, de "sexting" et du lien entre la pornographie et le trafic d'êtres humains.

**TV : Diriez-vous que ce sont des questions ressenties, préoccupantes, par vos associations membres ? À votre connaissance, ces associations ou fédérations travaillent-elles ou ont-elles travaillé récemment sur ces questions ?**

Nos associations membres travaillent directement auprès des familles, et ont donc un aperçu direct de ce problème, en face duquel les parents et les couples se retrouvent souvent impuissants. Pour ne citer que deux exemples, notre membre associé en Espagne, [Foro de la Familia](#), et notre membre français, la [Confédération nationale des associations familiales catholiques](#), travaillent activement sur l'industrie de la pornographie, la dépendance engendrée et l'impact sur les familles.

**TV : Qu'en est-il des institutions européennes ? Ces thèmes sont-ils particulièrement présents, peut-être sur lesquels il existe une sensibilité qui dépasse les alignements politiques ? Sentez-vous la possibilité et la volonté de renforcer considérablement la protection des enfants en ligne dans un avenir proche ? Ou pour des raisons idéologiques ou technologiques, il n'y a pas grand-chose à attendre ?**

Il existe une réelle attention des institutions européennes sur ces questions, bien qu'elles ne saisissent pas toujours l'extrême ampleur de ce phénomène. La pornographie présente un certain consensus politique sur le rejet de la pornographie dans ses abus les plus clairs (trafic d'êtres humains, viols et violence envers les femmes, "revenge porn", pédopornographie, stéréotypes sexuels). Néanmoins les difficultés commencent lorsque l'on commence à parler du problème de la pornographie non dans ses excès, mais dans sa nature propre. Il n'y a aucune volonté politique de reconnaître la pornographie comme problème de santé publique. La pornographie est défendue par l'idée de liberté d'expression ou encore d'expression de sa sexualité.

La nouvelle directive européenne est une bonne nouvelle pour la protection des mineurs sur Internet. L'Union européenne s'engage pour trouver les solutions technologiques pour assurer la protection effective des enfants. Néanmoins le niveau européen n'a de sens que si les gouvernements nationaux appliqueront cette directive. Ce fut déjà le cas en 2011 lorsque la directive européenne fut restée lettre morte pour 23 États-Membres. Il est donc nécessaire d'avoir un discours courageux et ferme au niveau européen qui soit suivi au niveau national.

**TV : Y a-t-il une dernière considération que vous aimeriez adresser à nos lecteurs (journalistes et experts dans divers domaines, prêtres et compagnons spirituels, parents) ?**

Un dernier message devrait être celui de l'espoir. Face à une réalité si affligeante que sont la pornographie et la pédopornographie, il serait facile de désespérer. Cependant, nous rencontrons chaque jour des personnes engagées, experts du domaine technologique, psychologique ou encore médical - nos associations membres également - qui font un travail formidable.

N'oublions pas non plus la richesse de l'enseignement de l'Église. La lutte contre la pornographie commence aussi par un travail de fond sur la nature humaine et sur notre relation à la création. Cela ne peut pas être mieux adressé que par la Théologie du corps, qui est le fondement d'un rapport sain à la sexualité, de l'enfance à l'âge adulte.